

ATTRIBUTION D'UN NUMERO D'IDENTIFICATION STATISTIQUE – NIS

Sociétés et autres modes d'exploitation
(SAM, SARL, SCS, SNC, PP – AR, BA, PR – AC*)

**PP : Personne Physique ; AR : Artisan ; BA : Bureau Administratif ; PR : Profession ; AC : Agent commercial.*

PIÈCES NÉCESSAIRES

SAM, SARL, SCS, SNC, PP : Extrait du Registre du Commerce et de l'Industrie.

AR, BA, PR : Photocopie de l'autorisation ministérielle d'exercer en Principauté.

AC : Extrait du Registre spécial d'inscription des agents commerciaux.

LES DEMARCHES A EFFECTUER SUITE A VOTRE IMMATRICULATION NIS

- **Effectuer votre « déclaration de commencer » d'activité à la Direction des Services Fiscaux – Division des Taxes** – 57, rue Grimaldi – 98000 – MONACO – Tél. (+377) 98.98.81.21/22 – Horaires : de 9h30 à 17h00 du lundi au vendredi.

- **Procéder à votre adhésion à la CAMTI-CARTI** : les formulaires d'adhésion vous ont été adressés suite à votre autorisation administrative d'exercer. Ils peuvent également être retirés auprès du bureau d'accueil du Service du Recouvrement des Cotisations.

Caisses Sociales de Monaco

11, rue Louis Notari – 98000 – MONACO – Tél. : (+377) 93.15.43.86 / 43.94 – recouvrement@caisses-sociales.mc

Accueil du Public du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h à 17h00.

- **Vous désirez employer du personnel salarié** : En qualité d'employeur, vous devez procéder à son affiliation dans les trois jours suivants la date d'embauche auprès de la Direction du Travail – Service de l'Emploi qui vous délivrera les imprimés nécessaires et qui en assurera la transmission au Service Contrôle des Employeurs des Caisses Sociales de Monaco. La Caisse procédera à votre immatriculation et vous adressera votre numéro d'affiliation personnel.

Service de l'Emploi – 2, rue Princesse Antoinette – 98000 – MONACO – Tél. (+377) 98.98.80.00

CSM – Renseignements au (+377) 93.15.43.89 ou (+377) 93.15.43 – controle-employeur@caisses-sociales.mc

VOTRE ATTESTATION NIS VOUS SERA EGALEMENT NECESSAIRE POUR

- **L'obtention d'une ligne téléphonique** auprès de Monaco Telecom ;

Monaco Telecom – 9, rue du Gabian – MC – Tél. (+377) 99.66.33.00 / 68.86 – Horaires d'ouverture de 09h00 à 19h00

- **La souscription d'un contrat de fourniture d'électricité** auprès de la SMEG ;

SMEG – 10, av. de Fontvieille – MC – Tél. (+377) 92.05.05.00 / 05.92 du lundi au vendredi de 08h00 à 17h30 – smeg@smeg.mc / commercial@smeg.mc

- **L'ouverture d'un compte bancaire** auprès d'un établissement financier ;

- **Le retrait de vos plis recommandés** à la Poste – 1, av. Henry Dunand – MC – Tél. (+377) 99.99.80.80 – contact@laposte.mc

* En application des articles 13, 15 et 16 de la Loi n° 1.165 du 23/12/1993, modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification auprès de l'IMSEE que vous pouvez exercer par tous moyens. En application de l'article 10 de l'Arrêté Ministériel n° 2009-637 du 17/12/2009 et de l'article 4 de l'Arrêté Ministériel n° 2013-234 du 22/04/2013, le pétitionnaire est tenu de fournir tout autre document ou pièce dont le service instructeur estimerait utile d'avoir connaissance.